



Adopté le 10/10/2024
Publié le 16/10/2024

PROCES-VERBAL

de la SEANCE du BUREAU COMMUNAUTAIRE délibératif

du 19 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix-neuf septembre, à dix-sept heures zéro, les Membres du Bureau Communautaire se sont rassemblés à la Salle amphithéâtre du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine à Pompaire, sous la présidence de M. Jean-Michel PRIEUR, Président,

Présents : PERONNET Jany, BEAUCHAMP Claude, MARTIN Alexandre, CORNUAULT Véronique, PIET Marina, PROUST Magaly, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, BEAU Marie-Noëlle, VOY Didier, BACLE Jérôme, CAQUINEAU Bernard, CUBAUD Olivier

Absences excusées : LHERMITTE Jean-François, ALBERT Philippe

Secrétaire de séance : CUBAUD Olivier

Quorum : 8 (atteint)

Date de la convocation : 12 septembre 2024

ORDRE du JOUR

DELIBERATIONS

AFFAIRES GÉNÉRALES

- 1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE BUREAU
COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 2 - MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES - MODIFICATION DU REGLEMENT
INTERIEUR

QUESTIONS DIVERSES

SOMMAIRE

AFFAIRES GÉNÉRALES	3
1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024	3
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	3
2 - MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR	3
QUESTIONS DIVERSES	4

Monsieur le Président salue les membres du Bureau communautaire, ouvre la séance.

Monsieur le Président énumère les absences et procurations.

Un secrétaire de séance est nommé.

O
O O
O

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

A l'unanimité, le Bureau communautaire approuve le procès-verbal de la séance de Bureau communautaire du 27 juin 2024.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2 - MAISON DE L'EMPLOI ET DES ENTREPRISES - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Président explique que la Maison de l'Emploi et des Entreprises dispose d'un règlement intérieur qui définit les droits et les devoirs de ses utilisateurs, ainsi que les règles d'utilisation de la salle de réunion. Il est transmis à chaque locataire.

Toutefois certaines dispositions ne sont plus adaptées à la pratique, il est donc nécessaire de le modifier et de le compléter.

Les principales modifications apportées sont les suivantes :

- Suppression de l'interdiction de l'usage des convecteurs électriques et de la climatisation mobile,
- Suppression de l'interdiction de se restaurer dans la salle de réunion et d'y organiser des vins d'honneur,
- Affichage d'informations des locataires permanents réservé sur les panneaux ou grilles prévus à cet effet,
- Ajout d'information sur la gestion du recyclage du verre,
- Mise à jour de coordonnées téléphoniques et de mails (astreinte, contact pour les réservations des bureaux partagés et de la salle de réunion),
- Précisions apportées sur les demandes de réservation de la salle de réunion et sa capacité d'accueil en fonction de sa configuration.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Bureau communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

VU la délibération n° CCPG38-2015 du Conseil Communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 26 février 2015 adoptant le règlement intérieur de la Maison de l'Emploi et des Entreprises (MDEE) de Parthenay-Gâtine ;

VU l'avis favorable de la commission économique « Développement Economique - Énergies renouvelables », réunie en date du 16 avril 2024 pour actualiser le règlement intérieur de la Maison de l'emploi et des entreprises (MDEE) de Parthenay et de Gâtine (cf. annexe) ;

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement intérieur ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le nouveau règlement intérieur de la Maison de l'emploi et des entreprises (MDEE) de Parthenay et de Gâtine ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

O
O O
O

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Président** lève la séance à 17 h 05 .

La liste des délibérations a été affichée le 25 septembre 2024

Le SECRETAIRE de SEANCE ;

Le PRESIDENT ;

Olivier CUBAUD

Jean-Michel PRIEUR